



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL_2023_0020-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 03 mars 2023**

Délibération n° 20

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 24 février 2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celine GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Christine MERLE Affaires Scolaires

Objet :	Opération Livret Loisirs Jeunes 2022
----------------	--------------------------------------

Rapporteur : Marlène LASHERME

Le Livret Loisirs Jeunes est une opération financée par la ville du Puy-en-Velay pour faciliter l'accès à des activités sportives et culturelles des enfants âgés de 8 à 12 ans résidant sur la commune du Puy-en-Velay. Elle est menée en partenariat avec une trentaine d'associations sportives et culturelles.

La ville du Puy-en-Velay offre à chaque titulaire du livret une aide financière sous forme de chèques d'un montant modulable de 7,80 € à 39,00 € basé sur les ressources des familles. Ces chèques servent à payer une partie des frais d'inscription ou de licence.

Pour l'année 2022, 34 associations sportives et culturelles se sont mobilisées et 86 enfants ont pu bénéficier des chèques loisirs offerts par la ville du Puy-en-Velay, se voyant ainsi offrir des conditions d'adhésion facilitées.

Délibération n°20 du vendredi 03 mars 2023

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 2 octobre 2006

ID: 043-214301574-20230308-DEL_2023_0020-DE



En application de la délibération n° 17 du 28 juillet 1995 (modifiée par et du 19 juin 2002) et au vu des dossiers présentés, il convient de p
«Chèques Livret Loisirs Jeunes» que les partenaires nous ont adressés à ce jour pour un
montant total de **deux-mille-sept-cent-trente-sept Euros et quatre-vingt centimes (2737,80€)**
selon le tableau ci-annexé.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance du 15/02/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE

la liquidation des «Chèques Livrets Loisirs
qu'elle figure au tableau annexé à la présente,

- DÉCIDE

que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice, sous
l'imputation : Nature : 6574 – Chapitre : 65 – Sous-fonction : 422.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL_2023_0020-DE



VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Emmanuelle VIALANEIX

Signé le 3 mars 2023,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03
mars 2023